

Compte-rendu de la réunion thématique sur les risques industriels et sanitaires du site Seine aval, jeudi 22 novembre à Achères (78)

La quatrième réunion thématique s'est déroulée jeudi 22 novembre à Achères sur le thème « Quels sont les risques sanitaires et industriels du site de Seine Aval ? ». 75 personnes ont participé à la réunion publique.

Nous résumons ici les principaux arguments exposés. Les présentations des intervenants en tribune sont disponibles sur le site ([lien](#)).

Quels risques pour la santé ?

En résumant ce premier débat, un intervenant estime qu'il y a beaucoup de dangers dans les stations. Mais il interroge : les dangers se transforment-ils en risques réels ?

Pour les salariés, sa réponse est affirmative : les risques existent vraiment.

Pour la population riveraine, il constate qu'il n'y a pas « grand chose » dans les publications scientifiques au niveau mondial. Une étude, réalisée sérieusement, est à engager notamment pour répondre à la difficile question : quelle est la part de la station dans la pollution globale qui touche la population ?

Pour les risques encourus par les salariés, plusieurs intervenants ont insisté sur les contraintes spécifiques du confinement. L'effet du confinement est une aggravation des conditions difficiles. Le confinement aggrave les imperfections des bâtiments. Selon plusieurs témoignages, la conception initiale de l'usine de Colombes n'a pas suffisamment intégré ces risques.

Quelles études ?

Selon plusieurs intervenants : les études réalisées en 2001 ne peuvent faire référence et les données actuelles ne permettent pas de conclure.

Une étude sanitaire est souhaitée par la plupart des intervenants. Un désaccord sémantique est levé en cours de débat : la notion d'étude épidémiologique n'est pas adaptée, notamment pour définir la première étude de 2001. Par contre, faire une véritable étude épidémiologique nécessite un travail en amont important, ne serait-ce que pour définir ce que l'on recherche. Il semble préférable, au moins dans un premier temps, de conduire une étude de risque. La mise en place d'un réseau de « médecins-sentinelles » est la première étape à mettre en oeuvre.

Il conviendrait d'impliquer toutes les parties prenantes en amont pour discuter : des objectifs de l'étude, des cibles, des méthodes et des outils de mesure.

Quelques intervenants insistent sur la nécessaire indépendance de cette étude.

Plusieurs intervenants suggèrent de mettre en place d'un réseau de « médecins-sentinelles » et de l'associer à la conception et à la réalisation de l'étude sanitaire.

Une intervenante regrette que cette étude n'ait pas été réalisée avant le débat public.

Quels risques d'inondation ?

Un intervenant a demandé si le SIAAP avait élaboré des scénarios de gestion de crise pour faire face à une inondation supérieure à celle de 1910. Il évoque les inondations de 1658.

Le SIAAP a précisé que l'inondation de 1910 était la référence retenue pour l'ensemble des activités concernées par les plans de crise coordonnés par le Préfet de région.

Quelle gouvernance ?

L'observatoire de l'environnement est un outil de gouvernance utile selon les parties prenantes impliquées. Il suscite des débats intenses et de haute qualité.

Plusieurs évolutions ont été suggérées : une meilleure coordination des services de l'État ; passer pour l'usine d'une obligation de moyens à une obligation de résultats dans la gestion des nuisances.

Sur proposition d'une intervenante, le sous-Préfet a proposé que l'observatoire centralise les informations (bilans environnementaux, contrôles) disponibles et les rende accessibles.

Un témoin venu de Normandie a présenté le dispositif mis au point entre sa commune et les industriels. Son résultat formel : la municipalité est prévenue dans le quart d'heure de tout incident ; à charge ensuite pour les services municipaux d'informer la population avec des technologies adaptées.

Du rôle des services de l'état

Monsieur le sous préfet de Saint-Germain-en-Laye souhaite coordonner les services de l'Etat afin d'avoir une vision globale de la station d'épuration.